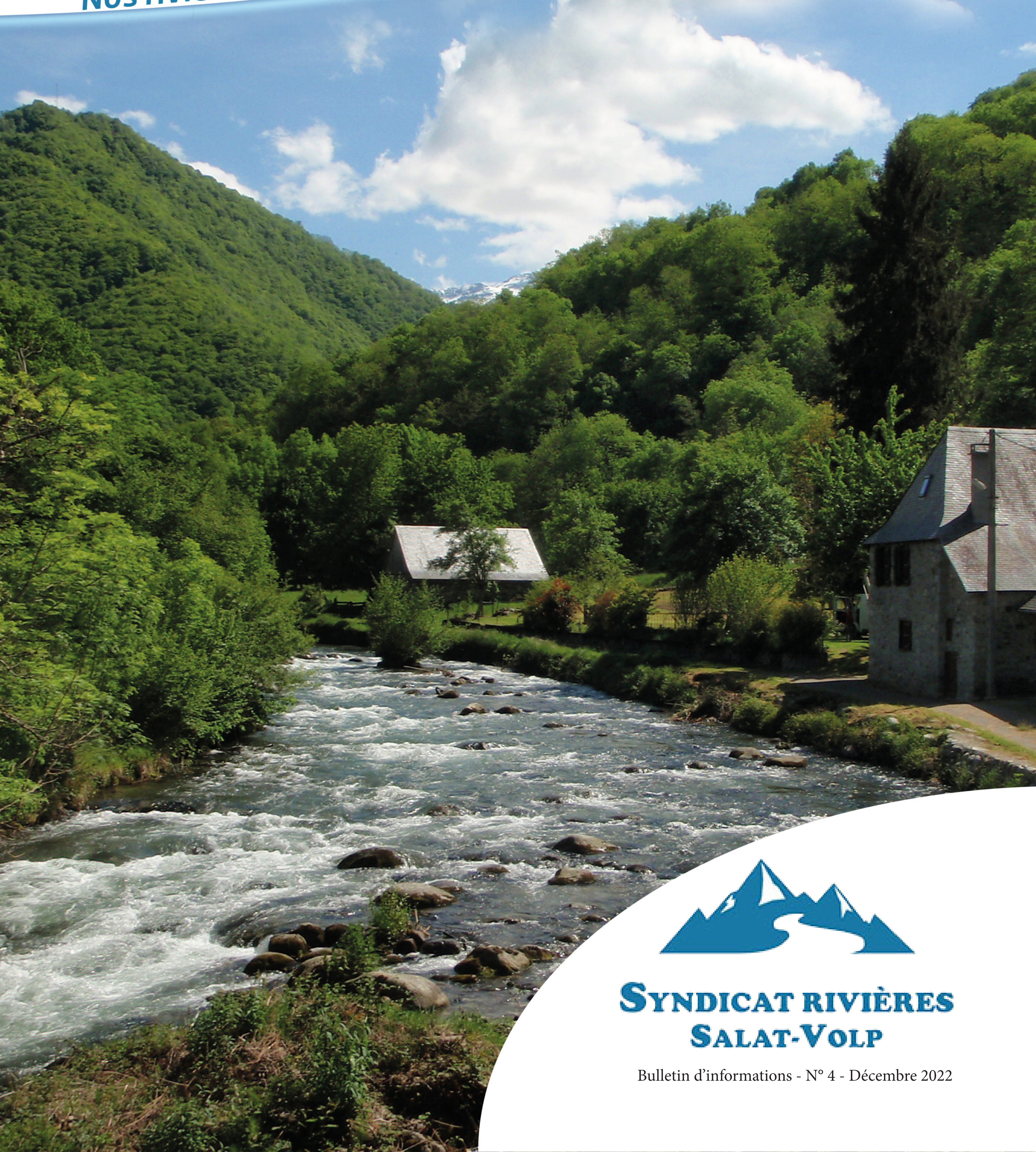
Le Bulletin Salat-Volp

Nos rivières... sources de vie



SYNDICAT RIVIÈRES SALAT-VOLP

Bulletin d'informations - N° 4 - Décembre 2022

Édito



Mesdames, Messieurs, Chers (ères) Collègues,

Comme chaque année, j'ai le plaisir et l'honneur de revenir vers vous pour vous adresser le bulletin annuel du Syndicat rivières Salat -Volp -SSV.

L'année 2022 ne nous a pas épargnés en commençant le 10 janvier par une crue de référence (trentennale à St-Girons et cinquantennale à Roquefort s/Garonne) et ensuite une sécheresse hors du commun sur le reste de l'année.

Dès le 10 janvier 2022, nous avons dû subir une forte crue sur le bassin versant du Salat ; le Volp étant un peu moins touché. Cet épisode pluvieux conjugué avec la fonte du manteau neigeux nous a amenés lors de cette inondation à mettre en situation réelle notre PAPI d'Intention (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations).

Dès le lundi matin, l'ensemble des techniciens et du secrétariat accompagné de leur directeur se sont mobilisés pour prévenir et alerter les élus des communes à risque inondation avec une prévision supérieure à 3,00m à Saint-Girons. Une cellule de crise s'est mise en place à la mairie de St-Girons en présence de Mme la S/Préfète et Mr le Maire accompagnés de tous les services pour suivre et gérer au mieux la montée des eaux et tenir informés les élus des communes situées en aval.

Le syndicat a pleinement apporté son savoir en partageant avec l'ensemble des acteurs les informations dont il disposait et en sensibilisant les élus sur les points précis où il pourrait y avoir des inondations.
Pour cela, le syndicat dans le cadre du PAPI mène des actions ciblées sur notre territoire pour être encore plus réceptif sur les besoins des communes et de leur population :

RENCONTRER – EXPLIQUER – SENSIBILISER – ORGANISER – AGIR

- Création d'un livret pédagogique pour les classes de primaire CM1 et CM2 et rencontrer tous les enseignants de ces classes pour les sensibiliser au risque inondation ;
- Rencontrer les établissements du secondaire qui sont en zone inondable pour les sensibiliser au risque inondation ;
- Mise en place de repères de crues dans toutes les zones concernées pour sensibiliser les populations au risque inondation ;
- Une inauguration a eu lieu le 13 octobre en présence de Mme la Préfète de l'Ariège à St Girons pour la pose de repères de crue sur la façade de l'office de tourisme dans le cadre de la journée nationale

« TOUS RESILIENTS FACE AUX RISQUES » ;

- Rencontrer les élus des communes au sujet du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et les aider à mettre en place un PCS ou le réviser en formant un référent dans notre syndicat.
- Compléter le système d'alerte.
Tout ce travail est réalisé pour nous orienter vers le PAPI COMPLET 2024-2030.

Nous continuons aussi notre Plan Pluriannuel de Gestion 2022-2026 qui reprend l'entretien de la végétation de nos cours d'eau, la gestion des espèces exotiques envahissantes, la gestion des zones humides, la valorisation des cours d'eau en améliorant toujours plus la qualité des milieux aquatiques.

Tous ces dossiers après validation des élus du Conseil Syndical sont engagés et menés avec l'appui technique de nos agents et de nos financeurs.
Je compte sur vous tous pour :

UNE GESTION RESPONSABLE

Dans un souci de toujours avancer c'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de conduire le syndicat SSV vers l'avenir.

Bonnes Fêtes de fin d'année 2022,
meilleurs Voeux 2023 à vous et vos familles

Le Président,
Daniel ARTAUD

Sommaire

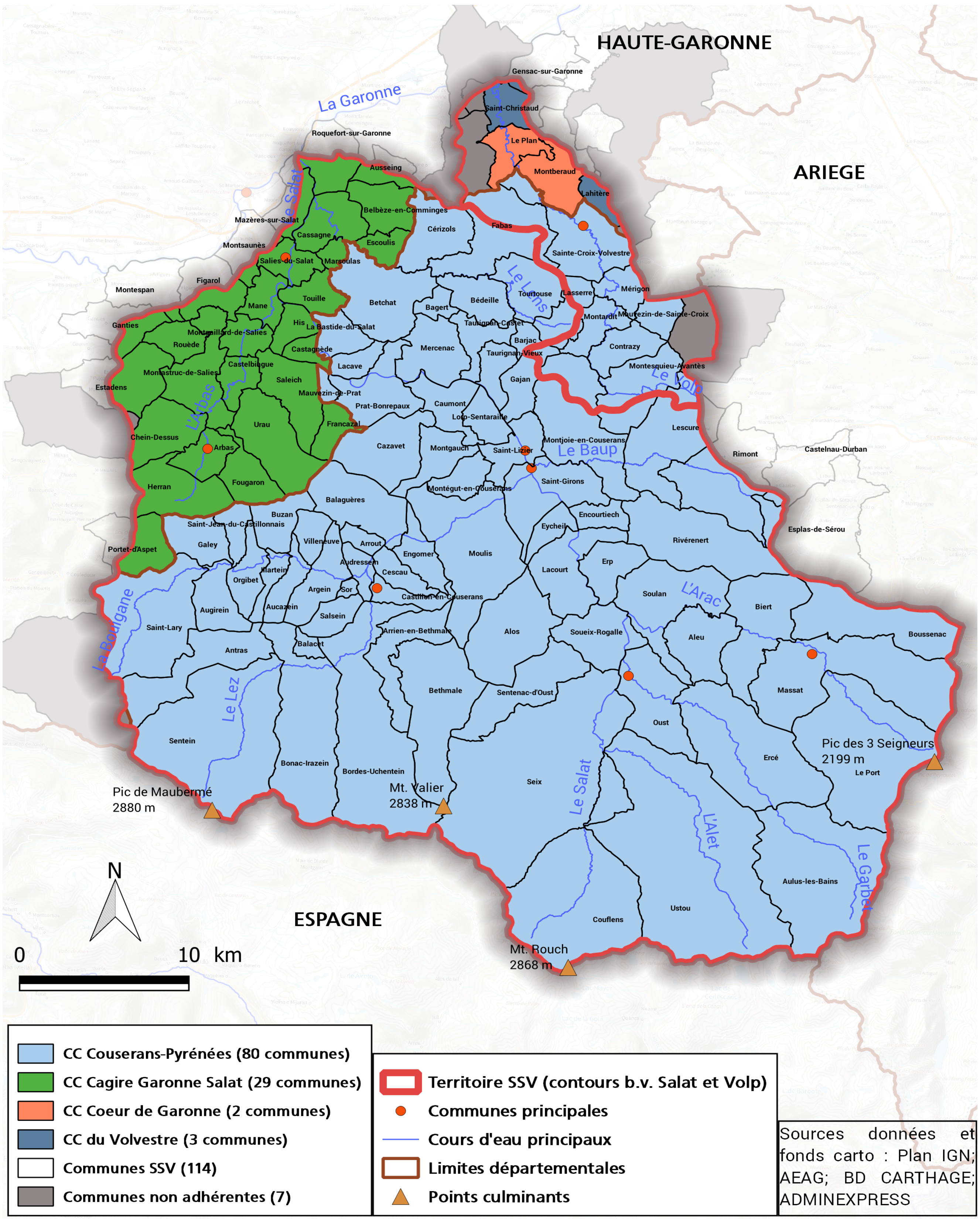
Mentions légales :

Bulletin Salat-Volp n°4-ISSN : en cours
Imprimé à 1700 exemplaires
Directeur de la publication : Daniel ARTAUD
Responsables d'édition : Daniel ARTAUD, Gilles DOMENC
Peggy GUERIN
Rédacteur : Sylvain SASTRE
Mise en page : Khalid EL BEKKALI
Crédits photos : © SSV

UN SYNDICAT POUR NOS RIVIERES

Un territoire de gestion cohérent

Le Syndicat rivières Salat-Volp (SSV) comprend ***114 communes sur 2 départements***, L'Ariège (80 communes) et la Haute-Garonne (34 communes), soit une population INSEE de ***40 119 habitants.*** Son périmètre d'intervention englobe les 2 bassins versants du Salat et du Volp et leurs affluents, soit près de ***600 km de cours d'eau principaux*** et 2000 km dits de chevelu.



UN SYNDICAT POUR NOS RIVIERES

Une gouvernance appropriée

Le syndicat est ***l'interlocuteur des Communautés de Communes*** Couserans-Pyrénées en Ariège, Cagire-Garonne-Salat, Cœur de Garonne et du Volvestre en Haute-Garonne. Il s'est doté des instances internes appropriées, Comité Syndical, bureau et commissions, pour assurer une juste représentation des zones géographiques et des territoires institutionnels.

Une compétence unique

pour une intervention structurée opérationnelle : La GEMAPI

Le Syndicat rivières Salat-Volp exerce pour le compte de ces intercommunalités une compétence unique au service d'une mission d'intérêt général : ***la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations dite GeMAPI.***

Des missions spécifiques

Pour y parvenir, le syndicat intervient sur ***4 missions spécifiques de la compétence GeMAPI,*** déclinées dans ses deux documents de planification : Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) et Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Exemples : restauration des champs d'expansion des crues, de la morphologie des cours d'eau, de leurs espaces de mobilité, etc.

Entretien et aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau

Exemple : entretien de la végétation des berges et du lit des rivières.

Défense contre les inondations

Exemples : Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention du Salat, gestion des embâcles, gestion des ouvrages de protections, digues, etc.

Agir pour la sécurité des biens et des personnes

Le SSV ***anime ses missions en lien direct avec les propriétaires riverains, les acteurs économiques de l'eau, les milieux associatifs et même scolaires. Il est au contact de partenaires institutionnels incontournables***. Le premier d'entre eux est l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, établissement public de l'État. Ensuite les services ad hoc des départements (09 et 31), de la Région Occitanie et de l'Etat (DDT et DREAL), le PNR des Pyrénées Ariégeoises, etc.



Ouverture d'un chenal de crue



Entretien de la végetation - Avant



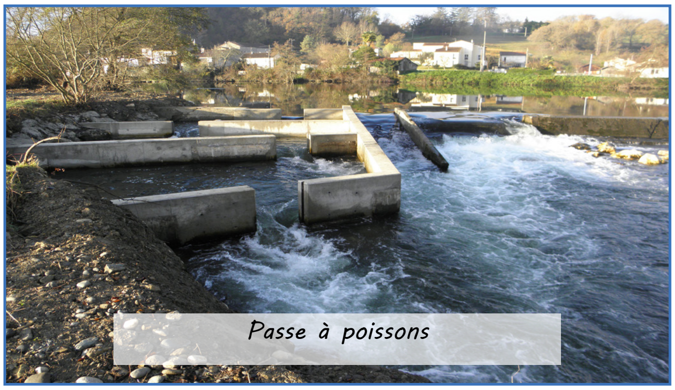
Entretien de la végetation - Après



Digue de Bonrepaux

UN SYNDICAT POUR NOS RIVIERES

Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

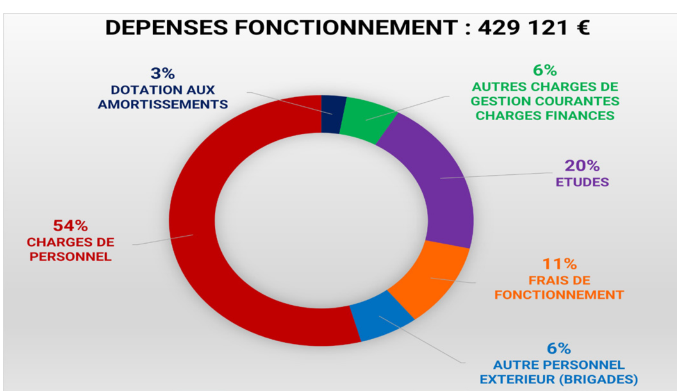

Passe à poissons

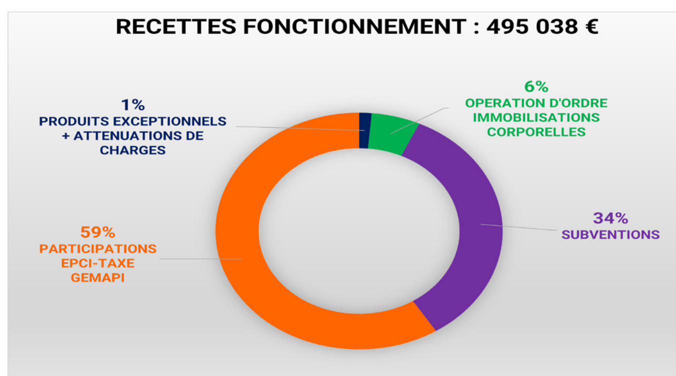

Zone humide

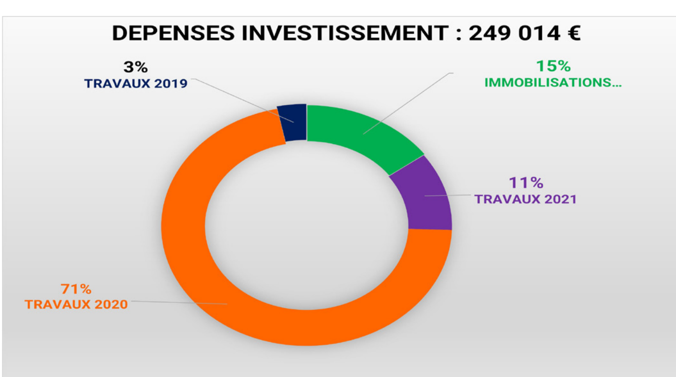
Le SSV dirige ***la coordination entre les interventions GEMA et PI*** de l'ensemble des agents afin que la gestion des milieux aquatiques déclinée ***au travers d'un Programme Pluriannuel de Gestion, PPG***, et la prévention des risques d'inondations ***au travers du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, PAPI***, soient menées de manière optimale et cohérente. Le SSV assure le suivi général des programmes d'intervention qu'il définit, l'animation des actions, la gestion des marchés publics ainsi que le suivi administratif et financier (programmation financière, élaboration et suivi des demandes de subventions…).

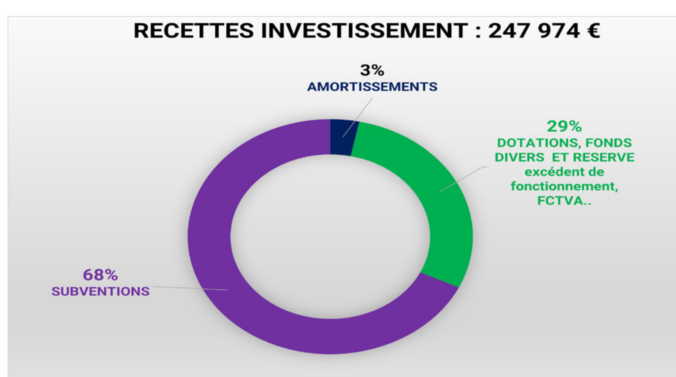
Les moyens du Syndicat

Le syndicat est doté ***d'un budget en propre, abondé par la participation des intercommunalités (taxe GEMAPI).*** Ces dernières, en l'absence de transfert financier de l'Etat ont souvent mis en place ***une taxe spécifique pour couvrir la participation au SSV : la taxe GEMAPI.*** Strictement dédiée à la compétence, elle est calculée sur les besoins annuels et intégrée aux avis d'impôts locaux des propriétaires et des entreprises.









LE PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Une action de longue haleine

La mise en œuvre de ce programme du syndicat s'appuie sur les conclusions d'une ***étude menée en 2018*** qui a établi un ***diagnostic de vulnérabilité aux inondations*** et qui a conclu notamment que ***7800 habitants vivent en zone inondable*** dont la moitié à Saint-Girons. La nécessaire gestion de la rivière implique la prise en compte du risque inondation, d'autant qu'il peut impacter fortement nos territoires et notre économie. Ce diagnostic concerté avec l'ensemble des acteurs et les collectivités s'est traduit en PAPI d'Intention du Salat (hors bassin versant du Volp) ***labellisé après validation par la Commission Inondation de Bassin (CIB) du 12 septembre 2019.***

Une ***convention a été signée le 2 juin 2020 avec l'ensemble des partenaires*** pour une ***programmation sur la période 2020-2023***. Le calendrier d'opérations comporte ***33 actions regroupées en 7 axes*** donnant lieu à la mise en œuvre de cinq marchés spécifiques. Un 6e marché s'est ajouté depuis avec la mise en œuvre d'un diagnostic concernant le bassin du Volp, dans l'objectif d'une extension de périmètre du PAPI du Salat (voir tableau ci-dessous).

Programmation 2020-2023 du PAPI d'intention

Marché 1 : Amélioration des connaissances des aléas et des ouvrages
Etude hydrologique et hydraulique du Salat et de ses affluents en aval de Saint-Girons
Etude des points noirs hydrauliques
Digue de Bonrepaux : étude d'opportunité de classement et étude de dangers (option)
Digue de Salau : étude d'opportunité de classement et étude de dangers (option)
Etude d'opportunité du classement d'autres digues sur le bassin (selon résultats de 1.2)
Marché 2 : Amélioration de la surveillance et de la gestion de crise
Etat du déploiement des dispositifs locaux de mesure et de prévision des crues
Etude des corrélations utiles entre stations hydrométriques
Etude d'un système de prévision complémentaire à celui de l'Etat
Analyse, actualisation et inscription des PCS et DICRIM (GASPAR) - harmonisation des PCS entre communes
Conception d'un cadre d'appropriation des PCS par les particuliers et professionnels
Formations des élus et mise en œuvre d'exercices de gestion de crise
Marché 3 : Communication
Nivellement, restauration et pose de repères de crue et de panneaux didactiques
Développement de supports de communication sur le risque inondation
Sensibilisation du public : cours d'eau, entretien et risque d'inondation
Marché 4 : Etudes hydromorphologiques
Etude des crues torrentielles, du transport solide et de l'érosion en amont de Saint-Girons
Etude de l'espace de mobilité du Salat aval
Marché 5 : Réduction individuelle de la vulnérabilité face aux inondations
Etude d'identification des zones prioritaires pour la réduction de la vulnérabilité
Diagnostics individuels de vulnérabilité des bâtiments privés
Diagnostics individuels de vulnérabilité des bâtiments publics
Elaboration d'un plan de mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité
Marché 6 : Etude du Volp
Etude diagnostic sur le bassin versant du Volp (extension du périmètre PAPI)
Autres actions du PAPI réalisées en interne, par l'Etat ou communes
Mise en place du système de prévision du Haut-Salat (1ère tranche : Garbet)
Plan de révision des PPRi et étude d'opportunité de nouveaux PPRi
Intégration du risque dans les démarches SCOT du territoire (Comminges et Couserans)
Appui aux communes pour l'intégration des PPR dans leurs démarches
Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les embâcles (voir PPG)
Assistance technique pour la mise en œuvre des zonages pluviaux par commune et aide à la rédaction d'un règlement homogène et cohérent à l'échelle du bassin
Création ou mise à jour des zonages pluviaux par commune

Montant du programme 2020/2023 :

866 000 € HT

Etat : 45 %

Région Occitanie : 14 %

Agence de l'Eau Adour-Garonne : 7 %

Conseil départemental de l'Ariège : 2 %

Conseil départemental Haute-Garonne : 1 %

Autofinancement SSV : 31 %

LE PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Zoom sur les études de danger des digues de Bonrepaux et Salau

Ouvrages classés par arrêté préfectoral en 2008, les digues de Bonrepaux et Salau doivent obtenir une nouvelle autorisation au plus tard le 30 juin 2023. Deux digues qui ont montré tout leur intérêt lors des intempéries du 10 janvier 2022 . Le SSV a, à cet effet, lancé dès 2021 deux études pour le maintien de ces deux sites en système d'endiguement dont l'opportunité a été avérée (marché 1 du PAPI). Désormais ***deux études de danger (EDD) d'un coût de 161 952 € HT sont en cours de réalisation,*** financées par l'Etat, la Région Occitanie, le Conseil départemental de l'Ariège et le SSV, venant compléter le programme initial 2020-2023.



Digue de Bonrepaux partiellement submergée par la crue du 10 janvier 2022



Mur digue de Salau construit après l'inondation de 1982

La gestion de la crue du 10 janvier 2022

L'Ariège et le Couserans en particulier ont été touchés par des pluies diluviennes les 9 et 10 janvier dernier. Elles ont provoqué une montée des eaux de près de ***3,14 m au plus fort du pic de crue le lundi 10 vers 18h30***, enregistrés à la station de mesures des débits de Saint-Lizier pour un débit instantané de 620 m3/s. La station de Roquefort-sur-Garonne indiquait quant à elle une hauteur de 4,19 m pour un débit instantané de 930 m3/s.



La route D117 entre St-Girons et St-Lizier fermée vers 17h



Le Salat à St-Girons vers 17h

Ces chiffres font de cet évènement ***une crue de référence au même titre que les crues historiques*** (1875, 1937, 1952, 1977) encore dans les mémoires pour leurs conséquences désastreuses, et même en 2ème position derrière celle de 1977 pour le bassin du Salat.

Intégré à la cellule de crise mise en place en mairie de Saint-Girons et coordonnée par le maire de Saint-Girons, le Syndicat rivières Salat-Volp a pleinement joué son rôle. Informé en amont des risques d'inondation dès le vendredi 7, il a d'abord lancé une pré-alerte vers les communes du territoire qui comportent des ouvrages hydrauliques qui relèvent directement de sa compétence (digues de Prat-Bonrepaux et Salau/Couflens). ***Au plus fort des intempéries, il a assuré une surveillance permanente, en particulier sur l'évolution de la crue et apporté tout son soutien technique aux collectivités membres***, avec des équipes mobilisées auprès des élus sur les communes les plus sensibles.

Au lendemain de ces crues, le SSV a réalisé un état des lieux approfondi des points névralgiques. Ces diagnostics techniques ont permis de diligenter dans les plus brefs délais les déclarations administratives obligatoires puis les opérations de nettoyage et les travaux de sécurisation qui s'imposaient.

LE PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Ainsi, sur la commune de Prat-Bonrepaux le Salat a érodé la berge et a ouvert un bras de décharge, rendant impossible l'accès à une habitation. Face à ce constat et à l'urgence de la situation, ***le président du SSV a décidé d'engager des travaux d'urgence***. L'objectif de ces travaux était de fermer l'ouverture de ce nouveau bras en rétablissant un cordon de protection en berge avec les matériaux déposés sur les terres agricoles.







AVANT/APRES TRAVAUX

Désormais, l***e SSV entend agir et anticiper sur le long terme. Et d'abord tirer les enseignements de cet évènement***, en complétant sa connaissance fondée sur des diagnostics précis, de la collecte d'informations et des relevés de terrain. Ces données alimenteront la poursuite des actions inscrites au PAPI d'Intention, et devraient permettre entre autres de répertorier de nouveaux repères de crue. Il s'agit aussi de ***mobiliser les outils de communication*** à disposition pour informer et répondre aux sollicitations des communes, riverains et usagers. Cela doit se déployer également au travers d'actions de sensibilisation auprès des scolaires, de leurs enseignants et des habitants.

LE PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)



Roll-Up réalisés dans le cadre du PAPI d'Intention

Bon à savoir !
les communes qui en font la demande peuvent disposer gratuitement de cette exposition itinérante.

De fait, s'il est très difficile, voire impossible d'arrêter l'eau, surtout des débits torrentiels comme ceux enregistrés, tout l'enjeu du PAPI d'Intention accompagné d'un système d'alerte et d'informations pertinent se révèle ici...pour améliorer efficacement la gestion des rivières, limiter les risques afin d'éviter les catastrophes humaines ou matérielles et préserver au mieux les habitants et les biens.



Kit d'urgence pour mieux se préparer face au risque inondation

LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

Un outil d'intervention pour le suivi et l'entretien des rivières

Le Programme Pluriannuel de Gestion est le document de planification de référence du Syndicat rivières Salat-Volp ***pour l'entretien des rivières et la gestion des milieux aquatiques***. Inscrit sur une période de 10 ans, il est précisé chaque année par le vote de l'ensemble des élus en conseil syndical sur les axes d'intervention priorisés pour l'année en cours. Il fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) d'une durée de 5 ans renouvelable. La DIG actuelle couvre la période 2017-2022. Les opérations font l'objet d'une programmation et d'une demande de financement annuelle.

La programmation du SSV en 2021

Le SSV a conduit pour près de ***192 123 € d'opérations de travaux*** et dirigé des ***études pour un montant de 35 391 €.***

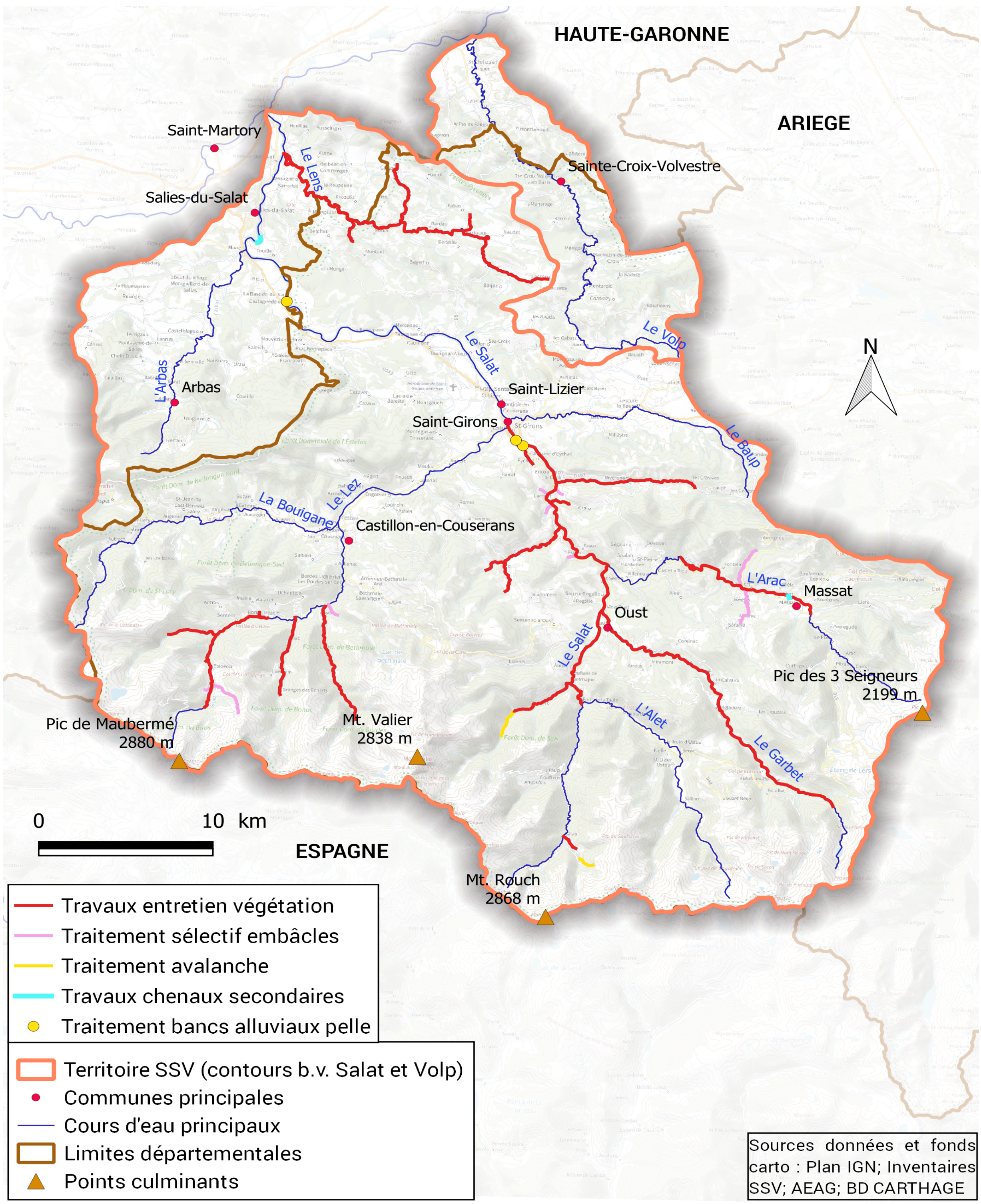
AXES	ACTION	MODALITES D'INTERVENTION	FONCT. NBRE DE JOURS REALISES	TRAVAUX COÛT € TTC	TRAVAUX COÛT € HT
GESTION ESPACES TAMPONS	Méandre de Mane	Concertation/Travaux	5		9 600 €
	Méandre de Lirbat	Concertation/Travaux	0		
	Etude Espace mobilité Salat	Suivi/Etude	3		
	Etude des crues torrentielles	Suivi/Etude	2		
GESTION DE LA VEGETATION DES BERGES ET DU LIT DES COURS D'EAU	Réserve forfaitaire	Travaux/Suivi			5 000 €
	Entretien programmé	Travaux/Suivi	162		164 323 €
	Gestion des bancs	Travaux/Suivi			13 200 €
GESTION DES ESPECES INVASIVES	Traitement sélectif espèces indésirables	Concertation/Travaux	12		
RETABLIR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	Mesures compensatoires	2021	3		
	Suivi seuil dégradé	Suivi / Etude	0		
PREVENTION DES INONDATIONS	Papi d'Intention du Salat	Animation	220		
		Coordination PI/GEMA	35		
VALORISATION DES COURS D'EAU	Rivières sauvages	Suivi / Etude	5		
	Sentier et patrimoine historique	Etude	3		
PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU DES MILIEUX	Suppression dépôts polluants	Travaux	2		
	Plan Restauration Biodiversité	Concertation/Travaux	20		
	Diversification des écoulements	Etude	2		
	Zone humide	Concertation/Travaux	84		
ORGANISER LA GESTION INTEGREE	Surveiller les milieux aquatiques	Suivi/Planification	156		
	PPG / DIG	Suivi/Planification	77		
	SIG	Suivi/Planification	19		
	Coordination équipe technique	Planification	30		
	Sollicitation Technique	Etude	20		
	Etude Lez	Concertation/ Etude	18	35 591 €	
	SAGE	Concertation	2		
	Natura 2000	Etude/Travaux	11		
COMMUNICATION / SENSIBILISATION	Elaboration de supports	Elaboration/Edition		6 320 €	
	Réunion (CS, CC, ...)	Concertation	92		
	Actions de sensibilisation	Concertation			
			983	41 911 €	192 123 €

Le tableau ci-dessus présente tous les axes du PPG qui ont fait l'objet d'actions en 2021.

Les principales interventions du SSV en 2021

Les travaux d'entretien de la végétation

Sur la période ce sont ***150 km de cours d'eau et 3 bancs alluviaux qui ont été entretenus***. Ces travaux portent essentiellement sur la suppression des embâcles et arbres en travers du cours d'eau, l'abattage des arbres fortement penchés, morts ou dépérissants, le traitement de la végétation qui s'implante sur les bancs alluviaux. Les travaux ***sont réalisés par des entreprises mais aussi par les brigades d'intervention de proximité de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées*** (BIP CCCP), en particulier sur les secteurs des bassins du Lez et du Salat amont.



Travaux réalisés en 2021/2022 (entreprises et BIP CCCP)

LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

Le suivi des cours d'eau

Pour le PPG 2021, ce sont par ailleurs ***235 km de linéaires de cours d'eau qui ont été suivis*** par les agents pour diverses missions :

- reconnaissance des linéaires de cours d'eau pour évaluer les travaux 2022-2023 ou pour des thématiques particulières (axe « Valorisation » du PPG par exemple)

- suivis des cours d'eau principaux après des évènements climatiques (crues, orages, etc.). S'y ajoutent également ***73 opérations ponctuelles :***

- suivis des divers travaux, dossiers ou points problématiques : reconstitution de ripisylve, restauration biodiversité, espèces exotiques envahissantes, zones humides, etc.

- sollicitations techniques dans le cadre de projets de travaux des riverains, collectivités ou d'autres partenaires.

Plan de relance de l'Etat restauration de la biodiversité

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occ) ***a déposé un dossier dans le cadre de France Relance*** sur la partie haut-garonnaise du territoire du SSV, qui a été retenu par l'Etat et pour lequel le SSV est associé.

Bassin concerné : sous bassin versant de l'Arbas constitué de la Justale et du Rieumajou

Objectifs/enjeux : restaurer la biodiversité et les enjeux écologiques, présence d'espèces patrimoniales comme le desman et l'écrevisse à pattes blanches

Problématiques : piétinement des bovins, érosion de berges, colmatage du lit mineur, conversion de prairies en culture, coupe rase de ripisylve, traitements phytosanitaires sous clôtures, etc. dans un contexte hydrologique défavorable

Actions programmées sur 2 ans (2021-2023) avec les agriculteurs volontaires potentiels : mise en défens du cours d'eau par clôtures et points d'abreuvement, passages à gué, gestion de zones humides, etc. ***Des protocoles de suivi sont également prévus*** faune piscicole, colmatage, écrevisses, etc.

Coût du projet : 143 062 € HT
Subventions : Etat 100 %



Aménagement d'un gué sur le Rieumajou



Pose de clôture sur le Rieumajou

LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

Gestion des zones humides



Zone humide de Prat-Bonrepaux

- L'animation foncière et technique de l'Appel à Projets (AAP) « restauration de zones humides du bassin versant du Salat » de l'Entente pour l'Eau

Le syndicat avait répondu en 2020 à cet AAP pour une programmation assez ambitieuse ***de restauration de 5 sites de zones humides dont 4 en Ariège et 1 en Haute-Garonne***. Durant l'année 2021, plusieurs tâches ont pu être réalisées mais du retard a été pris pour des contraintes de maîtrise foncière.

C'est pour le site situé en Haute-Garonne concernant ***la zone humide du Lac de Touille*** (1,8 ha) qu'un projet de convention tripartite a été engagé avec la ***Communauté de Communes Cagire-Garonne-Salat, propriétaire***, mais aussi ***le Conseil Départemental 31*** puisque cette zone humide a fait l'objet d'une inscription au Conservatoire Départemental des Zones Humides (CDZH). Ceci contraint la collectivité propriétaire à respecter un certain cadre de gestion mais lui permettra aussi à terme de bénéficier de financements pour l'entretien ultérieur, une fois les travaux de restauration du SSV réalisés.

Un site en Ariège a également progressé : ***la zone humide des « Fournils »*** (3 ha) située dans un méandre du Garbet à l'aval immédiat d'Aulus-les-Bains. ***Une consultation pour l'étude préalable aux travaux de restauration*** a pu être menée en ***novembre 2021*** après accord de la commune et courriers adressés aux propriétaires. Malheureusement, ***la procédure a été abandonnée par manque de concurrence***, un seul bureau d'études ayant répondu. Cela a impacté le calendrier d'un an puisque l'étude écologique nécessite un démarrage des observations de la faune dès le mois de février. ***Nouvelle consultation durant l'été 2022 pour une étude en 2023*** et selon les conclusions de l'étude, phase travaux fin 2023-début 2024.

- ***Un partenariat à officialiser avec les Cellules d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) désignées sur notre territoire de gestion : CATZH Ariège (ANA-CEN09*) et CATZH Garonne (NEO*)***

Projet de convention tripartite pour clarifier les rôles de chacun et pouvoir bénéficier de l'appui des 2 CATZH (env. 9 j. /an chacune) de manière à être opérationnel sur d'autres zones humides du territoire. Version définitive attendue en 2022 pour une convention cadre d'une durée de 5 ans (durée PPG 2022-2026) avec une convention opérationnelle venant en annexe préciser le contenu des missions annuelles.

*« Association des Naturalistes de l'Ariège-Conservatoire d'Espaces Naturels Ariège »
et Nature en Occitanie

LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

Le PPG 2017-2021 : un bilan plus qu'honorable

Sur l'ensemble de la période couverte par ce plan pluriannuel de gestion le Syndicat rivières Salat-Volp a piloté ***1 371 126 € d'opérations de travaux. 640 km de cours d'eau ont été entretenus.*** Parallèlement, sur ces 5 années ce sont près de ***143 209 € de travaux hydromorphologiques*** qui ont été menés : traitement de 51 bancs alluvionnaires, intervention sur 3 chenaux secondaires, etc.
Les ***études*** représentent quant à elles, 10% du total des investissements entrepris dans le cadre de ce PPG: étude d'optimisation des usages du Lez, opération coordonnée du Salat et études d'effacement de seuil, etc. ***Globalement ce sont près de 30% de l'ensemble du réseau qui ont ainsi fait l'objet d'une surveillance, d'entretien et travaux, de suivi*** par les agents du syndicat avec ses partenaires. Des travaux programmés dans le cadre du PPG mais également des interventions décidées d'urgence pour faire face aux dégâts/intempéries.

BILAN DU PPG 2017-2021

AXES	PRINCIPALES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Nbre Jours	%	MONTANT	%
GESTION ESPACES TAMPONS HYDROMORPHO	Cap de la Lane, Méandre de Mane, Sentein, Bancs alluviaux	26	1%	143 209 €	10,44%
GESTION DE LA VEGETATION DES BERGES DES COURS D'EAU	Dégats intempéries Entretien programmé Restauration	829	25%	149 831 € 821 917 € 126 224 €	80%
GESTION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	Traitement sélectif espèces indésirables, plantation	53	2%	15 441 €	1%
RETABLIR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	Etudes effacement, opération coordonnée	98	3%	38 046 €	3%
VALORISATION DES COURS D'EAU	Rivières sauvages	32	1%	800 €	0%
AMELIORER LA QUALITE DES MILIEUX	Suppression dépôts polluants Etude d'optimisation des usages du Lez Abreuvement du bétail	160	5%	13 944 € 50 844 € 2 750 €	5%
GESTION DES ZONES HUMIDES	Appel à projets restauration ZH	200	6%	0 €	0%
ORGANISER LA GESTION INTEGREE	Surveiller les milieux aquatiques, GEMAPI, PPG, DIG, SAGE, NATURA 2000, SIG	1486	45%	0 €	0%
COMMUNICATION / SENSIBILISATION	Plan de communication, élaboration de supports, site internet	439	13%	8 120 €	1%
TOTAL		3323	100%	1 371 126 €	100%

LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

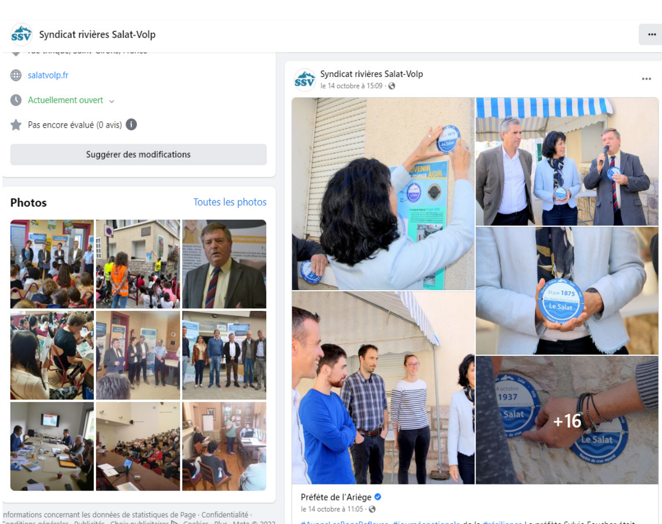
Poser les bases pour l'avenir : le PPG 2022-2026

Désormais le Syndicat rivières Salat-Volp ***élabore son prochain Plan Pluriannuel de Gestion pour la période 2022 – 2026*** qui devra se traduire par une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général.
Pour une gestion responsable de nos rivières en mesure de préparer l'avenir, ce prochain PPG s'appuiera sur les compétences du SSV dans la poursuite de ses missions et interventions sur l'ensemble des territoires qui le composent. Si ce prochain PPG prendra pour base l'étude hydromorphologique initiale de 2016 relative à son périmètre d'intervention, ***il devra tenir compte des évolutions récentes notamment l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe des objectifs concernant la qualité des milieux aquatiques.***
Il devra tenir compte également des ***évolutions climatiques*** en cours ou des projets de territoire, dont « Garon'Amont » entre autres.
Cet automne, ce nouveau PPG a été débattu en conseil syndical du SSV avant d'être présenté à l'ensemble des collectivités des bassins du Salat et du Volp afin de recueillir l'avis et les remarques des élus qui composent le territoire.

Une communication revisitée pour « faire savoir »

Le syndicat s'est doté ***d'un nouveau logo***, plus actuel et exprimant mieux les missions au service de ses valeurs. En janvier, le dernier ***bulletin d'information*** édité à plus de 6.000 exemplaires a été diffusé vers les mairies et partenaires. Parallèlement ***le site internet*** a fait l'objet d'une refonte totale. Désormais une carte interactive permet de suivre les opérations de travaux commune par commune. Cela s'est doublé de la création puis l'envoi d'une ***newsletter*** d'informations à l'ensemble des élus ainsi que des usagers qui en font la demande.
En outre le Syndicat a mobilisé ***6 320 € pour des supports de communication destinés à l'information et la sensibilisation du grand public***, et notamment des scolaires dans le cadre du marché du PAPI consacré à la communication.

Une page Facebook a été récement créée pour compléter le plan de communication



Un livret pédagogique destiné au 3e cycle primaire pour sensibiliser à la thématique des inondations**.**



Un site internet pour une information directe



Une équipe à votre écoute

Gilles DOMENC
Directeur

Isabelle ESCAICH
Adm.Générale, Finances,RH

Jonathan APARICIO
Technicien milieux aquatiques
Référent SIG, travaux,
Espèces exotiques envahissantes

Peggy GUERIN
Technicienne milieux aquatiques
Référente communication, Zones humides
Biodiversité

Sylvain MALFETTES
Technicien milieux aquatiques

Louise-Adélie SEGARD
Animatrice PAPI

Rue Trinqué 09200 - Saint Girons www.salatvolp.fr 05 34 14 01 73